Envoyé en préfecture le 19/07/2017 Reçu en préfecture le 19/07/2017 Affiché le

ID: 029-212901052-20170706-2017408-DE

Z.A. DU VERN - CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE A LA VILLE

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, rappelle que, dans le cadre d'une division parcellaire des terrains cadastrés section ZB n° 279 et 203, situés à Lestrévignon en Z.A. du Vern et appartenant à Monsieur QUENTRIC Gilbert, la Ville a demandé au propriétaire la cession gratuite de la parcelle cadastrée section ZB n° 280, d'une surface de 295 m² pour régulariser l'emprise foncière de la voirie communale.

CONSIDERANT que Monsieur QUENTRIC a donné son accord par courrier du 27 février 2017,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 26 juin 2017.

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la cession gratuite de ladite parcelle à la Ville qui sera passé en la forme notariée au rapport de l'étude notariale de Maître Matthieu PRIGENT, notaire à Landivisiau,

PRECISE que l'acte notarié sera basé sur le prix des délaissés de terrain en zone industrielle de 6.50 €/m²,

APPROUVE EGALEMENT que les frais de notaire concernant la cession gratuite de la parcelle ZB n° 280 déjà bornée, seront pris en charge par la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2017

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le. A.S. J.O.7/2017

Et de la publication, le. 12 107/2017

Fait à Landivisiau, le.... 6. [.O.].

Le Directeur Général des Services

Pascal NANTEL